

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 58

chargée de l'examen du postulat de Mme Alexandra Gerber : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la « chasse aux sorcières ».

Présidence :	M. Philippe Miauton
Membres présents :	Mme Coralie Dumoulin, Les Libéraux-Radicaux Mme Mathilde Maillard, Les Libéraux-Radicaux Mme Paola Richard-De Paolis, Parti socialiste M. Yvan Salzmänn, Socialiste M. Namasivayam Thambipillai, Parti socialiste Mme Feryel Kilani, Les Vert·e·s Mme Alexandra Gerber, Les Vert·e·s M. Oleg Gafner, Les Vert·e·s Mme Patrizia Mori, Union Démocratique du Centre
Membres excusés :	Mme Eliane Aubert, Les Libéraux-Radicaux Mme Anna Crole-Rees, Les Libéraux-Radicaux Mme Olivia Fahmy, Les Vert·e·s Mme Prisca Morand, Les Vert·e·s Mme Onai Reymond, Parti socialiste Mme Céline Misiego, Ensemble à Gauche Mme Graziella Schaller, Vert'libéraux
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Joëlle Moret, déléguée à l'Egalité et la Diversité pour la Ville, Service du personnel
Notes de séances	Mme Pauline Aellen, Service du personnel

Lieu : salle de commission du Conseil communal de l'Hôtel de Ville

Date : 27 juin 2022

Début et fin de la séance : 8h30 – 9h

Avant-propos :

Avant que les membres du Conseil ne s'enflamment et ne m'incendient verbalement, me rappelant à votre bonne mémoire par ma nonchalance, je vous prie de croire à l'expression sincère de mes plus vives excuses, adressées à la postulante ainsi qu'au Conseil, pour mon retard coupable et inexpiable dans la rédaction de ce rapport. D'autres sujets brûlants à mon agenda en ont été la cause, en espérant que cela ne me conduira pas ni à l'autodafé ni ne me vouera aux gémonies.

Conseil communal de Lausanne

Introduction :

En l'absence de Mme la Conseillère municipale, Florence Germond, c'est Mme Joëlle Moret, déléguée à l'Égalité et à la Diversité, qui représente la Municipalité, puisque le postulat s'inscrit dans les thématiques de visibilité des femmes dans l'espace public.

La postulante présente son texte qui demande à la Municipalité de se pencher sur la création d'un ou plusieurs lieux de mémoire pour toutes les victimes de la chasse aux sorcières à Lausanne. Cette problématique semble, de prime abord, lointaine et dater de plusieurs siècles, mais l'étendue de la répression et de la chasse aux sorcières dans le canton de Vaud a été particulièrement longue et meurtrière. En effet, environ 3000 personnes ont été inculpées sur 3 siècles, faisant énormément de victimes. Le canton de Vaud, en proportion à la population, semble détenir le record du plus grand nombre de personne persécutée en Europe. Cette répression, d'une extrême violence, utilisait la torture afin de faire avouer des faits, tout à fait imaginaires, et d'inciter à dénoncer d'autres personnes, pour finir par être brûlées vives sur un bûcher. La postulante explique que cette répression fut organisée par les élites intellectuelles et politiques de l'époque. D'abord poursuivie par des tribunaux d'inquisition avec l'évêque puis par des tribunaux laïcs, il est, pour elle, du devoir de la Ville d'entreprendre un travail de mémoire pour ces victimes.

Selon elle, les répercussions de cette chasse aux sorcières continuent, à l'heure actuelle, d'influencer notre imaginaire sur une représentation négative de la femme, forgée à cette époque. Même si la chasse aux sorcières n'existe plus actuellement, des réflexes et des comportements humains qui viennent de l'époque (dénonciations pour des motifs égoïstes, querelles de voisinages, nécessité de trouver des boucs émissaires pour des phénomènes non compris) continuent aujourd'hui. Le Covid et les théories du complot, l'antisémitisme, ou encore le climat politique actuel le démontreraient. Certes, ces situations ne mèneront sans doute pas à reproduire une chasse aux sorcières comme à l'époque, mais il semble important de discuter des motifs qui ont mené à ces événements.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la postulante en appelle à un devoir de mémoire pour que cela ne se reproduise jamais. La Ville de Lausanne a, qui plus est, tout en main pour faire ce travail : les procès pour sorcellerie sont parfaitement documentés, l'Université de Lausanne a un centre de compétence reconnu sur la répression de la sorcellerie, il y a des bâtiments et des places emblématiques de la chasse aux sorcières (l'ancien évêché, la place de la madeleine, le château d'Ouchy etc.). Il s'agirait donc de faire connaître ces faits à un plus large public.

Délibérations :

Un commissaire relève l'importance de la mythologie de l'image de la femme en sorcellerie sur notre perception actuelle de la femme. Est fait rappel d'Anna Göldi, dernière sorcière morte en Suisse, dans le canton de Glaris, en mémoire de laquelle un musée est dédié. Il considère que l'idée de bouc émissaire se retrouve dans toutes les civilisations et que ce statut a toujours eu un rapport, indirectement ou directement, avec le religieux, raison pour laquelle, il n'est pas d'accord avec l'adjectif laïc apposé au mot « tribunaux ». Réfléchir sur ces phénomènes de chasses aux sorcières où l'on exécute des gens qui, la plupart du temps, n'ont strictement rien fait, mérite donc d'être entrepris.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire évoque le fait qu'on a vu dernièrement les mêmes mécanismes qu'à l'époque de la chasse aux sorcières être utilisés lorsque des personnes vont à l'encontre de la doxa, (Me Too ou le Covid). Pour elle, s'il y a un vrai désir de commémoration, il est important de faire un vrai travail d'introspection moderne afin de ne plus commettre les mêmes erreurs et de ne pas répliquer les mêmes méthodes sur ceux qui vont à l'encontre de la pensée dominante. Si à l'époque des gens étaient brûlés sur la place publique sur simples dénonciations, aujourd'hui les méthodes sont certes plus modernes mais toujours là (réseaux sociaux notamment). Pour cette commissaire, tout cela reste, comme à l'époque, un lynchage rapide sur de simples soupçons, des dénonciations sans preuves et de la superstition. Ce travail devrait, selon elle, s'étendre à l'ensemble des tribunaux d'opinions si l'on va à l'encontre de la rhétorique de la masse, et ce, afin de ne vraiment pas refaire les mêmes erreurs que dans le passé.

Des remarques de formes sont formulées. Sont évoqués les statistiques assez précises évoquées dans le postulat, pour des faits survenus entre 1430 et 1660. Ou la note de bas de page dont la valeur scientifique est péremptoire puisqu'elle pointe du doigt le Pays de Vaud alors que le Canton n'avait pas été encore fondé. L'utilisation du conditionnel aurait certainement été plus approprié, plutôt que l'imparfait, pour des faits aussi anciens.

Il est relevé par des commissaires que la postulante s'est basée sur des ouvrages fondamentaux dans cette matière. Une commissaire insiste sur la problématique de la place des femmes dans l'histoire. Malgré certains éléments tragiques, il faut mettre ces faits en avant, les visibiliser. Elle rappelle la stratégie de visibilisation des femmes dans l'espace public de la Municipalité et que ce postulat s'inscrit totalement dans cette politique. Les enfants devraient pouvoir jouer sur des statues de femmes autres que des femmes nues. Elle insiste sur le fait que cette répression n'a pas seulement marqué Lausanne et ses environs mais qu'elle a eu un impact européen, donc un effet international. Ce serait donc un moment de l'histoire très important et que s'il n'a pas encore été exposé dans les musées, c'est parce qu'il concernait d'abord les femmes.

Pour une commissaire, il paraîtrait plus judicieux de demander au Musée historique de Lausanne, sous réserve de sa forme juridique, de faire ce travail, plutôt que la Municipalité fasse des propositions. La postulante explique qu'elle s'est également demandé, après coup, quelles sont les relations entre la Municipalité et le musée. Elle a été choquée qu'il n'y ait rien sur la chasse aux sorcières au Musée historique de Lausanne et ce fait a été déclencheur dans l'écriture du présent postulat. Elle a constaté qu'il y avait un vide, un manque d'information sur ce sujet. La postulante précise que c'est à la Municipalité de dire ce qui est possible ou non de réaliser ou de faire d'autres propositions. La proposition faite d'organiser des ateliers et des visites pour les élèves à l'ancien évêché est saluée par une commissaire.

Dans le prolongement des délibérations, Mme Joëlle Moret informe la commission des projets de la Ville en cours de réalisation sur les thématiques liées au postulat : la mémoire des femmes est visibilisée dans l'ouvrage 100 femmes qui ont fait Lausanne, parmi lesquelles on retrouve une femme jugée pour sorcellerie au Château d'Ouchy. La Municipalité travaille actuellement sur des plaques commémoratives et des noms de rue. Il y a d'ailleurs une plaque qui a déjà été inaugurée en l'honneur de Jaquette de Clause au Château d'Ouchy et qui met en lumière cette femme jugée pour sorcellerie, choisie pour commémorer les discriminations qu'ont vécues les femmes à cette époque. Concernant les noms de rues, la réflexion se fait actuellement avec un groupe consultatif, des historiennes et historiens ainsi que d'autres personnes représentant la

Conseil communal de Lausanne

société civile. Il est question de commémorer des femmes au destin particulier mais également des groupes de femmes. Sur la question des statues, un processus a été lancé via une association qui a créé un groupe de commanditaires qui mandateront une œuvre d'art sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette démarche sera donc entre les mains des citoyennes et des citoyens.

Pour un commissaire, ce postulat tombe à brûle pour point puisque la Confédération va également se pencher sur ce travail de mémoire.

Conclusion(s) de la commission :

La commission accepte la prise en considération de ce postulat par 8 OUI, 1 NON et 1 abstention.

Lausanne, le 29 janvier 2023

Le rapporteur :
Philippe Miauton